



Commune de **CREGOLS**

**Éléments de patrimoine protégés
au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme**

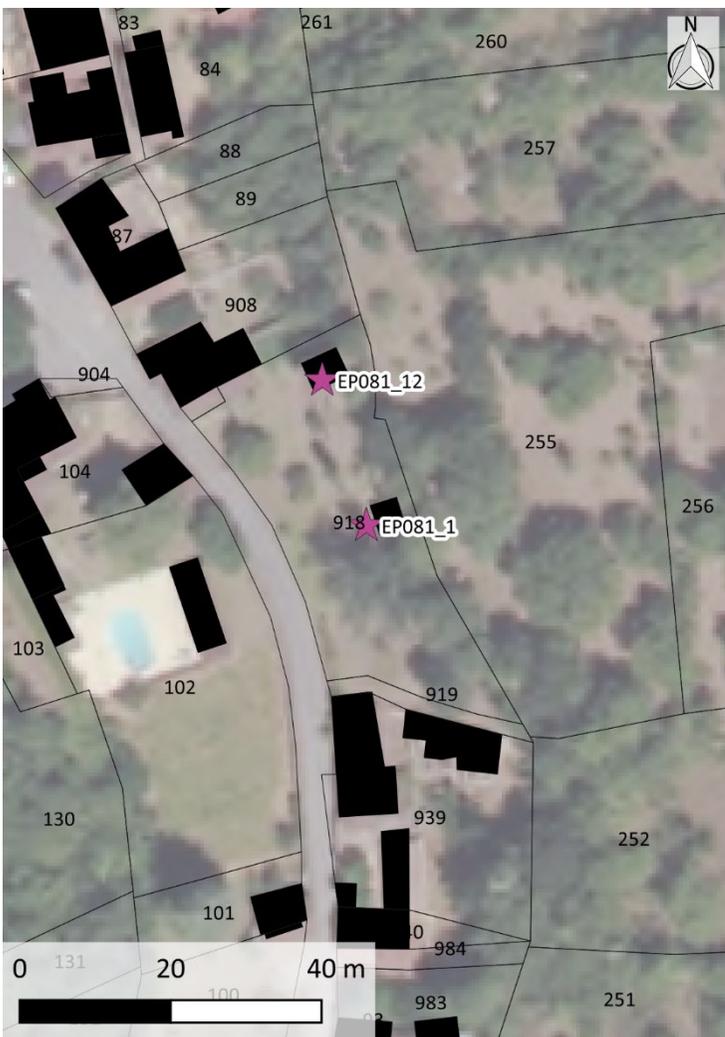


Les éléments suivants sont protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.»

- **Les travaux non soumis à un permis de construire sont précédés d'une déclaration préalable.**
- **La démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir.**
- **Les coupes et abattages sont soumis à déclaration préalable.**



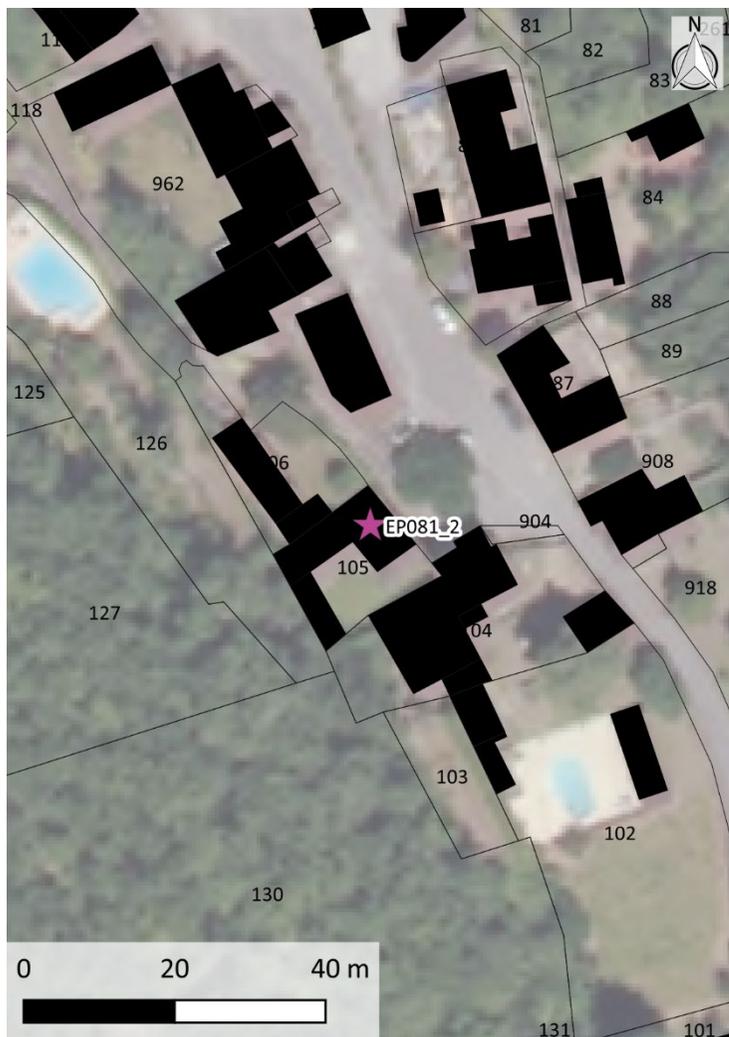


EP081_1 : Pigeonnier

Référence cadastrale : A 918

Observation : Pigeonnier typique du Quercy en pierre apparente situé dans le bourg de Crégols





EP081_2 : Pigeonnier à colombages

Référence cadastrale : A 105

Observation : /





EP081_4 : Gariotte

Référence cadastrale : A 483

Observation : Gariotte située à côté de l'igie de Crégols





EP081_5 : Croix du Mas de Parra

Référence cadastrale : A 705

Observation : La croix en pierre est descellée et doit être recollée dans la niche en pierre initiale.





EP081_8 : Source du Tiroundel avec abreuvoir en pierre

Référence cadastrale : A 628

Observation : /





EP081_11 : Gariotte pigeonnier et cochonnier attenant

Référence cadastrale : C 471

Observation : Gariotte pigeonnier avec toit en lauze à 2 étages et cochonnier attenant





EP081_12 : Pigeonnier

Référence cadastrale : A 918

Observation : Pigeonnier typique du Quercy en pierre apparente situé dans le bourg de Crégols.

